DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT O'ALX-EN-PROVENCE
METROPOLE D'AXAMARBILLE-PROVENCE

## COMMUNE DE MEYRARGUES





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 29 Juin 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Sandra THOMANN
Conseillers municipaux présents :	44	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Pierre BERTRAND, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	ω	Eric GIANNERINI (à Pierre BERTRAND), Maria-Isabel ROSADO MARCHENA (à Philippe GREGOIRE), Gilles DURAND (à Andrée LALAUZE), Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Frédéric BLANC (à Louis BURLE), Audrey REMEDIOS BRUN (à Stéphane DEPAUX), Dominique GIRAUD-CLAUDE (à Gilbert ROLIGI).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir:	2	David FRUTTERO, Emilie KACHKACH.
Délibération n°	D2023-42FS	
Objet :	ACTUALISATION DE	ACTUALISATION DE LA DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT PAR CATEGORIE DE BIEN.

Elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que l'instruction comptable M 14 pour les communes, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2024, date à laquelle elle sera remplacée par l'instruction M 57, vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Exposé des motifs :

immobilisations sur leur rythme d'utilisation, l'objectif consistant à assurer le renouvellement des immobilisations ; c'est simultanément une charge consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur du bien amortissable. Cette technique permet de répartir le coût des Selon l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'amortissement qui est une dépense obligatoire pour la commune, composition et de l'évolution du patrimoine communal.

de la section de fonctionnement et un produit sur la section d'investissement.

REÇU EN PHEFECTURE 1e 30/06/2023 Applicates agreef Augstra con

certains d'entre eux pour lesquels la durée est imposée : Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de

- frais relatifs aux documents d'urbanisme (10 ans);
- frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation (5 ans);
- frais de recherche et de développement (5 ans)
- brevets (durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève);
- subventions d'équipement versées :
- \* durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides l'investissement consenties aux entreprises; D.
- une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations;
- \* durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Dans ce cadre, le conseil municipal s'était prononcé sur les durées d'amortissement par délibération du 23 juin 2011

opportun de préparer ce dernier en actualisant la durée et la détermination des types de biens tels que résultant de la délibération en vigueur, très Or, dans l'attente du vote d'un ensemble de délibérations portant exclusivement sur le passage à l'instruction comptable M 57, il apparaît toutefois

## Visas:

Oui l'exposé des motifs, rapportés ;

Vu l'instruction budgétaire M 14; Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1;

Vu la délibération n°2011-051-(2) du 23 juin 2011 ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour Le conseil municipal décide de :

commune 2023 et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération, portant sur le même sujet, soit adoptée dans la perspective du passage Article 1 : ABROGER la délibération n°2011-051-(2) du 23 juin 2011 à laquelle la présente se substitue ; l'instruction M 57. Article 2 : APPROUVER les durées d'amortissements telles que figurant ci-après, pour les biens acquis au titre du budget principal de la

Article 3 : AUTORISER l'amortissement des biens d'un montant n'excédant pas 1 000 € TTC sur une année

			2128	2121		2118	2117		2116	2115	6020000	2113	2112	2111		2088		2051		204xxxx		2033	200	2032	2031	202		51	Compte
	terrains	et amenagements de	itres agencements	Plantations d'arbres et d'arbustes		Autres terrains	Bois et forêts		Cimetières	Terrains bâtis	que voirie	Terrains aménagés autres	Terrains de voirie	Terrains nus		Autres immobilisations incorporelles		Concessions et droits similaires	versées d'equipement			rials dilisellon	developpement	Frais de recherche et de	Frais d'études non suivis de réalisation	Documents d'urbanisme			Libelle du compte
			30	20	AGENCEMENTS E			200		amortissable	non	0				Ν	5	51	40	30	5		ת	5	5	10	IMMOBILI	Immobilisation	(années)
CONSTRUCTIONS	4		Clôtures, mouvement de terre, murs de soutènement		AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking		paysager	Extension de bâtiment, aménagement paysager, columbarium, jardin du souvenir, cimetière	Acquisitions de terrains avec construction en dur et tous travaux effectués (démolition, déplacement)		Squares, parcs, jardins, espaces verts	Voirie	Acquisitions de terrains nus	TERRAINS	Autres immobilisations incorporelles	Logiciels applicatifs, progiciels	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Projets d'infrastructures d'interet national (logement social, reseaux tres naut debit, financement de l'État pour la voirie ou un monument historique)		Biens mobiliers, matériel ou études et aides à l'investissement consenties aux entreprises	aux marchés de travaux.	moyens propres de la collectivité et pour son propre compte.	Dépenses correspondant aux efforts de recherche et de développement réalisés avec les	Frais d'études pour réalisation d'investissements.	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	MMOBILISATIONS INCORPORELLES	Immobilisation/bien faible valeur : 1 000 € TTC	Type de materiei (à utre indicaur)

21311	Hôtel de Ville	0	Travaux d'envergure (pluriannuels, avec tranches etc.)
21312	Bâtiments scolaires	non	Travaux d'envergure (pluriannuels, avec tranches etc.) dans les écoles et cantine
21316	Équipements de cimetières	amortissable	Équipements funéraires, caveaux
21318	Autres bâtiments publics		Travaux d'envergure (pluriannuels, avec tranches etc.) dans tous autres bâtiments communaux qu'hôtel de ville, écoles et cantines.
21318	Autres bâtiments publics	15	Bâtiment léger, abris
21321	Construction immeuble de rapport	30	Bâtiments loués
21328	Autres bâtiments privés	30	Logements privés
2135	Aménagements des constructions	20	Ascenseurs, installations électriques et téléphoniques, simples travaux d'aménagements
2138	Autres constructions	30	Bâtiments modulaires
214x	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	struction

		DURÉES	3 D'AMORTISSEMENT
Compte	Libellé du compte	Durée (années)	Type de matériel (à titre indicatif)
		INSTALLATIONS, MATÉI	RIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES
2151	Réseaux de voirie	20	Éclairage public
2152	Installations de voirie	30	Mobilier urbain (plots, barrières, arceaux pour vélos, bancs publics) fixé au sol ; signalétique
21531	Réseaux d'adduction d'eau	30	
21533	Rėseaux cāblés	25	
21534	Réseaux d'électrification	25	
21538	Réseaux divers	30	Videoprotection
21561	Matériel roulant d'incendie	10	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	10	Bornes incendie, extincteurs, plans d'évacuation, blocs secours
	Matériel roulant de voirie		Utilitaires de voirie et de propreté
215731	Matériel roulant de voirie	9	Véhicules légers < 3,5 tonnes
	Matériel roulant de voirie		Véhicules lourds > 3,5 tonnes
215738	Autres matériels et outillages de voirie	80	Outillages et matériels de voirie et propreté
21578	Outillages et petits	80	Outillages et matériels autres que de voirie (ex. : transpalette)



	matériels	10	Chariot élévateur
		55	Bacs ordures ménagères
		10	Bennes à gravats (> 30 m3)
2158	Autres installations,	15	Gros outillage d'atelier (plieuse, pont, outils à force pneumatique, bennes amovibles)
	matériel et outillage techniques	10	Petit outillage à mains électroportatif (perceuse, meuleuse, compresseur) et mécanique (clés et douilles, boîtes à outils), escabeau, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier,
			échelle, etc.
		20	Gros équipements et matériels électriques
		2	
2161	Objets et œuvres d'arts	0	Acquisitions de collections et œuvres d'arts
2162	Fonds anciens des bibliothèques	non amortissable	Ouvrages précieux, cartes postales et livres anciens
2168	Autres collections et œuvres d'arts		Fonds patrimoniaux pour les bibliothèques et documents anciens pour les archives
		AUTRES IMM	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15	Travaux d'aménagements dans un bâtiment (chauffage, climatisation)
			Voiture berline, scooter, vélo, quel que soit le mode de propulsion
21828	Autres matériels de	10	Véhicule ≤ 3,5 tonnes (fourgons, camionnette)
	š		Véhicule ≥ 3,5 tonnes (camion)
21838	Autre matériel informatique	8	Ordinateurs, tablettes, scanners, photocopieuses, périphériques, accessoires divers
		10	Serveurs et équipements réseaux
21841	Matériels de bureau - mobiliers scolaires	15	Chaises, bancs, tables, bureaux, casiers
21848	Autres matériels de bureau	15	Chaises, fauteuils, bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines,
	et mobiliers		rayonnages, borne d'accueil
		30	Mobilier sécurisé (coffre-fort, armoires fortes,autres : classeur rotatif)
2185	Cheptel	10	Animaux vivants
		5	GSM
	Matériels de téléphonie	10	Téléphones fixes, radios, serveurs téléphoniques
		15	Infrastructures radiocom

		DI.	IRÉES D'AMORTISSEMENT
Compte	Libellé du compte	Durée (années)	Type de matériel (à titre indicatif)
		AUTRES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15	Travaux d'aménagements dans un bâtiment (chauffage, climatisation)

appareils de chauffage et climatisation) Coffres-forts et armoires fortes
Petit électro-ménager: Matériel radio, photographique, audio, HiFi, vidéo; jeux d'entants, matériels et équipements sportifs, de musique, médicaux, de cuisine; matériel de vidéoprotection Gros électro-ménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur, équipements de cuisine divers,
Infrastructures radiocom
Téléphones fixes, radios, serveurs téléphoniques
GSM
Animaux vivants
Mobilier sécurisé (coffre-fort, armoires fortes,autres : classeur rotatif)
Chaises, fauteuits, bureaux, caissons, vestiaires, tables de reunion, armoires, vitrines, rayonnages, borne d'accueil
Chaises, bancs, tables,
Serveurs et équipements réseaux
Ordinateurs, tablettes, scanners, photocopieuses, périphériques, accessoires divers
Véhicule ≥ 3,5 tonnes (camion
Véhicule ≤ 3,5 tonnes (fourgons, camionnette)
Voiture berline, scooter,

Abstentions (présents et pouvoirs)	Contre (présents et pouvoirs)	Pour (présents et pouvoirs)
6	0	19
DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina		POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique

Le secrétaire de séance,

Sandra THOMANN

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN

+ MAD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

après publication sur le site internet de la commune (https://www.meyrarques.fr/rechercherune-deliberation) le 05/07/2023

RECUEN PREFECTURE

Le 39/06/2923

0